

Lundi 23 janvier 2006 | Saint Barnard | actualisé à 13h07

SPORT

Girondins / Tout sourit à Faubert

Découvrir Sud Ouest / Contactez nous / Aide à la navigation

Guide
des
stations
découvrez nos
partenaires

SUD OUEST

Béarn - Charente - Charente Maritime - Dordogne
Gers - Gironde - Landes - Lot et Garonne - Pays Basque

Accueil | article

INTERVIEW. Pascal Jan, professeur de droit public à l'Institut d'études politiques de Bordeaux

« Déclarer l'urgence ne sert à rien »

:Recueilli par R. J.

« Sud Ouest ».
48 textes ont été adoptés lors de l'année parlementaire 2004-2005, 17 sont encore inappliqués. Est-ce normal ou alarmant ?

Pascal Jan.
C'est dans la norme et c'est alarmant. Une loi assortie de mesures réglementaires ne produit pas d'effet au moins pendant un an. Ce qui est particulièrement regrettable lorsqu'on arrive en fin de législature parce que les lois ne sont plus appliquées du tout lorsqu'il y a changement de majorité. Depuis une vingtaine d'années, on peut considérer qu'une loi sur cinq, voire même sur quatre, n'est pas du tout appliquée ou ne l'est que partiellement. Cela équivaut pratiquement à une législature blanche. C'est énorme !

Est-ce un problème technique ou politique ?

Les deux à la fois. Il y a une explosion des amendements, les lois deviennent très longues et très complexes, parfois elles sont même contradictoires... S'il y a trop de complexité, les administrations mettent du temps à produire les textes réglementaires. Cela produit un effet boule de neige et pose un vrai problème, celui de la qualité de la loi. Il y a ensuite des raisons politiques. On voit beaucoup de ministres afficher la volonté de marquer la législature de leur nom. On assiste même à une véritable boulimie législative de la part de ces ministres. Cela n'apporte pas forcément grand-chose.

Ce sont les « lois d'affichage » que dénonce le président du Conseil



Pascal Jan. « Légiférer moins mais mieux »

PHOTO LAURENT THEILLET

Archives

Rechercher un article

Découvrez le centre de documentation

Offrir

Journal et Unes anniversaire

En kiosque

Aquitaine Eco
Iturria
SO Etudes
SO Jeux
Tout réussir

Services

Billetterie
Circulation
Météo
Logos
Sonneries
Programmes TV

Loisirs

Nos 50 jeux interactifs

Annonces

Auto
Immo
Emploi
Formation
Légales
Enchères

Associations

- Annuaire
- Inscription

Shopping

Publicité

Contactez-nous et consultez nos tarifs

Newsletter

Recevez notre lettre gratuite :

L'info

International
France
Economie
Sport
Communiqués
Multimédia
Campus

Événement

Voeux des expatriés

Tourisme

Envie de partir
Pyrénées

Girondins

Actualités
Supporters

Rugby

Top 14
Pro D 2

Rechercher un livre

OK

Mollat.com

Couleurs
Sud Ouest

Agriculture
Toros
Vin

Opinions

Editos
Forums
Livres

S'abonner

Demande de renseignements

Photos

- Dordogne
- Pays Basque
- La Garonne
- Vues d'hier

Presse à l'école

- Enseignants
- Documentalistes

Histoire

- Procès Papon

Découvrir

- TV7
- Bordeaux7
- Mobiles
- Editions SO
- SO Solidarité

constitutionnel ?

Oui. Je connais bien Pierre Mazeaud et ce sujet l'énerve particulièrement. La loi d'orientation pour l'avenir de l'école est caractéristique de ces dysfonctionnements. Votée pour répondre à une situation d'urgence, la violence à l'école, elle n'a été suivie d'aucune des mesures réglementaires expressément prévues. Idem pour l'égalité des chances, le droit des femmes, etc. Il y a une volonté de répondre par la loi à des problèmes immédiats, mais cela ne suit pas nécessairement derrière. Toutes les lois adoptées en déclaration d'urgence ne donnent pas lieu à une célérité plus grande. La déclaration d'urgence n'apporte rien.

Est-ce que l'alternance politique accentue le phénomène ?

Les alternances jouent peu, sauf pour les lois votées au dernier moment en fin de législature par l'ancienne majorité. En général, elles ne sont jamais appliquées. L'application des lois est un enjeu très important. Il ne peut pas y avoir de revalorisation du Parlement si on n'applique pas les dispositions votées par la représentation nationale. Pour les citoyens, c'est très grave. Ils ont l'impression que les lois ne servent à rien. Il y a un effet d'annonce très important, on vote et puis plus rien derrière. Il y a une incompréhension totale.

Quels sont les remèdes possibles ?

Continuer à multiplier les contrôles est une bonne chose. Il faudrait ensuite que les parlementaires ne légifèrent véritablement que sur ce qui est du ressort de la loi, sur les principes et pas sur les détails. Si on légifère moins mais mieux, on gagnera nécessairement en clarté et le pouvoir réglementaire aura plus de facilité à rédiger les décrets d'application. Il s'agit de modifier des comportements, des habitudes générales. Pas besoin de réviser la Constitution pour ça.

[<< Retour / Imprimer / Envoyer par mail / Haut de page](#)

Partenaire

Téléchargez le calendrier 2006 du Pays Basque insolite

Aujourd'hui - Région

A vous de jouer !

Vous avez jusqu'au 27 janvier pour participer au concours organisé par la Fondation du patrimoine et par SUD OUEST

Vignes et vins	Cinéma	Agriculture
Euralis reste confiant	Domicile tropical	Séduire le consommateur
Zapping	Sorties	Musique
Les poids lourds sacrés	Déjanté Broucaret	L'art du presque rien

Droits de reproduction

Copyright Sud Ouest 2005

Préférence

Sudouest.com
en page de
démarrage